

**Communiqué (19.01.2012)**

## **PRÉSENTATION DE DEUX PROJETS DE FONDS D'INVESTISSEMENT DANS L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE LUXEMBOURGEOISE**

A l'issue d'une réunion conjointe de la commission parlementaire des Finances et du Budget et de la commission parlementaire de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire, le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont présenté deux projets de fonds d'investissement dans l'avenir de l'économie luxembourgeoise.

### **1. Fonds Life Sciences**

Le plan d'action « technologies de la santé » établi et présenté en 2007 prévoit la mise en place d'un outil de financement approprié. La décision du gouvernement d'investir à travers la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) dans un fonds capital à risque spécialisé dans le domaine des sciences biomédicales s'inscrit dans ce contexte.

Afin de s'assurer que l'investissement substantiel consenti par le gouvernement en matière de recherche biomédicale (en 2008 : 140 millions € étalés sur cinq ans) puisse sortir ses effets également d'un point de vue économique, le gouvernement a décidé de placer une somme à travers la SNCI dans un fonds d'investissement existant ayant fait ses preuves.

Suite à une procédure de sélection, c'est le groupe *Advent Venture Partners* de Londres qui a finalement été retenu. Advent Venture Partners a été créé en 1988 et le fonds Advent Life Sciences Fund I (ALSF I) dans lequel la SNCI investira une vingtaine de millions d'euro est le cinquième fonds mis en place par Advent. C'est leur premier fonds dédié exclusivement aux technologies biomédicales – les quatre autres fonds avaient deux axes d'investissement: les technologies de l'information et de la communication ainsi que les technologies de la santé. C'est un fonds d'investissement britannique libellé en livres sterling ayant une durée de vie de 10 ans pouvant être étendue deux fois d'une année. Par ailleurs, Le Fonds Européen d'Investissement (FEI) compte parmi les actionnaires d'ALSF I.

ALSF I a commencé à investir en février 2011 - à ce jour trois investissements sont réalisés. Le fonds vise une quinzaine d'investissements dont une dizaine environ sera consacré à la création de jeunes entreprises, et le reste au financement de projets. 70% des investissements seront réalisés en Europe.

Pour Raj Parekh, General Partner, Advent Life Sciences, "cette initiative du gouvernement luxembourgeois dans le domaine des technologies de la santé est exceptionnelle aussi bien pour sa vision et que pour sa conception, et permet d'accélérer le développement du Luxembourg afin de devenir un acteur important dans les biotechnologies. C'est un privilège pour Advent Life Sciences d'avoir été choisi par le gouvernement et ses partenaires afin de les soutenir dans cette initiative importante."

**Les objectifs poursuivis par le gouvernement avec cet investissement sont multiples:**

- (a) Participer à des investissements dans des projets porteurs et rémunérateurs, quelle que soit leur localisation géographique. Cette ouverture doit permettre:
- d'intégrer le réseau des fonds en capital à risque et, partant, de faire connaître le Luxembourg;
  - d'investir dans des sociétés stratégiquement intéressantes pour l'effort de recherche consenti au niveau national.
- (b) Investir dans l'une ou l'autre société pouvant être implantée au Luxembourg dans un but de diversification économique.
- (c) Essaimer l'un ou l'autre projet de valorisation issu de l'effort de recherche luxembourgeois si l'opportunité se présente
- (d) Assister à la mise en place d'un dispositif de transfert de technologie en étroite coopération avec le gouvernement et les autres acteurs du terrain
- (e) Assurer un transfert de savoir vers les acteurs luxembourgeois et accroître la visibilité du Luxembourg en matière de sciences de la vie. A cet effet, Advent s'est notamment engagé à:
- Assurer une présence au Luxembourg
  - Former l'un ou l'autre analyste de l'administration gouvernementale
  - Organiser des réunions et conférences spécialisées au Luxembourg.

Au sujet d'Advent Life Sciences:

Advent Life Sciences est le fonds dédié aux sciences de la vie au sein d'Advent Venture Partners ([www.adventventures.com](http://www.adventventures.com)), une des entreprises en capital risque les plus connues en Europe. Advent Life Sciences investit principalement dans des jeunes entreprises du secteur des technologies et sciences de la santé au Royaume-Uni, en Europe et aux Etats-Unis. Le fonds soutient des entreprises classées parmi les meilleures dans plusieurs domaines relatifs aux sciences de la vie, dont la découverte de nouvelles molécules, les technologies habilitantes, les technologies médicales et le diagnostic.

L'équipe d'Advent Life Sciences est leader en Europe en matière de capital risque dans le domaine des sciences de la vie. Parmi ses investissements, on trouve: PowderMed, une société ayant développé un vaccin thérapeutique ADN vendue à Pfizer; Thiakis, une société ayant développé un traitement contre l'obésité acquise par Wyeth Pharmaceuticals; Respivert, une société active dans le domaine des maladies respiratoires qui a été achetée par Johnson & Johnson; EUSA Pharma, une société pharmaceutique transatlantique active dans plusieurs segments dont le traitement du cancer en stade terminal et les antidouleurs; et, Algeta (OSE: ALGETA), une société active dans l'oncologie qui développe des traitements contre les métastases osseuses et les tumeurs disséminées.

## **2. Luxembourg Future Fund**

A la demande du Gouvernement, la SNCI, ensemble avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI), mettra en place un Luxembourg Future Fund.

Ce fonds aura comme objet de soutenir la diversification et le développement durables de l'économie luxembourgeoise en contribuant à attirer au Luxembourg, directement ou indirectement, des activités entrepreneuriales en phase de démarrage/développement/croissance ou des activités contribuant à l'innovation.

Luxembourg Future Fund sera géré par le FEI qui y participera également en tant qu'investisseur minoritaire. Le FEI est spécialisé dans le financement à risque des PME en Europe et est majoritairement détenu<sup>1</sup> par la Banque Européenne d'Investissement. Avec actuellement plus que 12 milliards d'euros sous gestion, le FEI dispose d'une grande expérience et d'une excellente réputation dans le domaine du capital à risque pour les PME.

### **Taille et investisseurs du Luxembourg Future Fund**

La taille visée du fonds s'élèvera à quelque 150 millions d'euros. Le FEI participera en tant qu'investisseur avec 30 millions d'euros. La SNCI prend une participation à hauteur de 120 millions d'euros.

### **Gestionnaire du Luxembourg Future Fund**

Le FEI sera chargé de la gestion du fonds. Il recourra aux compétences internes de ses départements en vue de la sélection, de l'analyse et du suivi des dossiers investis. Luxembourg Future Fund devra fonctionner suivant les règles de gouvernance du FEI.

Ce fonds pourra pleinement profiter non-seulement des structures et du savoir-faire du FEI pour la mise en place et la gestion, mais aussi de son expérience et de sa réputation pour le choix des projets à investir, le cas échéant aussi avec des co-investisseurs.

### **Stratégie d'investissement du Luxembourg Future Fund et nouvel instrument de diversification et de développement durables de l'économie luxembourgeoise**

*Deux grands principes cumulatifs de gestion régiront le Fonds Luxembourgeois :*

- i. Rentabilité financière : Le fonds sera géré et investira selon des critères strictement commerciaux avec des objectifs de performance financière bien définis à l'avance et en accord avec le profil de risque du fonds.
- ii. Retombées pour l'économie luxembourgeoise : Les investissements du fonds devront avoir une dimension permettant de s'attendre à avoir un impact en termes de diversification et de développement durables de l'économie luxembourgeoise.

---

<sup>1</sup> L'actionnariat du Fonds Européen d'Investissement se compose comme suit : la Banque Européenne d'Investissement détient 61,9% des actions, la Commission Européenne détient 30% et 8,1% des actions sont détenues par 25 institutions financières.

Le Luxembourg Future Fund réalisera des investissements directs et indirects, ces derniers via une activité fond de fonds, dans des PME innovantes en phase de démarrage, de développement ou de croissance, actives dans les secteurs technologiques les plus variés (ICT, Cleantech et autres, à l'exclusion, directe et indirecte, du secteur des Technologies de la Santé/Life sciences) et contribuera indirectement au développement d'un écosystème en capital-risque au Luxembourg.

Les investissements seront réalisés dans des conditions pari-passu avec les co-investisseurs potentiels des projets investis tout en respectant les critères de rentabilité financière du fonds.

L'environnement luxembourgeois existant, avec ses infrastructures (ICT, logistique) et son cadre fiscal (loi sur la propriété intellectuelle) viendra soutenir les efforts entrepris dans ce contexte pour favoriser le développement économique et la diversification du Luxembourg.

#### *Les domaines d'investissement du Fonds Luxembourgeois*

Luxembourg Future Fund investira soit directement soit indirectement à travers des fonds de fonds à capital risque, le cas échéant avec d'autres co-investisseurs.

#### *Un nouvel instrument de diversification et de développement durables*

Il est entendu que le mode de fonctionnement est tel que l'Etat et la SNCI ou d'autres vont pouvoir contribuer au deal-flow en signalant au gestionnaire des projets potentiellement éligibles. Partant, Luxembourg Future Fund constituera un nouvel instrument complémentaire et d'importance de la politique de diversification et de développement durables de l'économie luxembourgeoise.

Le Luxembourg Future Fund devra décider d'une liste en principe négative des investissements ne remplissant pas les critères de responsabilité éthique, sociale ou environnementale.

#### **Structure légale du Luxembourg Future Fund**

Le FEI a une préférence pour un fonds fermé sous la forme d'un Fonds d'Investissement Spécialisé - SIF SICAV S.A. Il s'agit d'une structure de fonds qui doit obtenir l'agrément de la CSSF et qui fonctionne sous la surveillance de cette dernière.

#### **Durée du fonds**

Il est proposé que le fonds en question ait une durée de 15 ans qui peut être prolongée de maximum deux ans. Les investissements se feront sur les 5 premières années avec la possibilité d'augmenter la période d'investissement d'un an, sans toutefois exclure des réinvestissements ultérieurs des revenus générés par la cession d'actifs. Les parties devront s'engager à temps utile à discuter d'un fonds successeur (principe d'un fonds « evergreen »).

#### **Gouvernance et reporting**

Dans le cas d'une SICAV S.A., le Luxembourg Future Fund fonctionnera avec un Conseil d'administration, qui se composera de trois membres (deux membres seront désignés par la

SNCI et un membre par le FEI) et une assemblée des actionnaires disposant des droits leur réservés par la loi et les statuts. Le Conseil sera informé des investissements du fond. Il lui incombera notamment d'assurer que tous les documents officiels requis soient préparés et transmis aux autorités de contrôles compétentes et que les assemblées des actionnaires soient préparées et tenues selon les règles de l'art.

Dans le cadre de la stratégie d'investissement arrêtée par les actionnaires, le FEI, en tant que gestionnaire du fonds, disposera d'un pouvoir de gestion indépendant (sélection, analyse et suivi des dossiers investis) qui lui sera délégué par le Conseil d'administration du Luxembourg Future Fund. Le FEI produira des rapports trimestriels sur le développement des investissements réalisés.

Un comité d'investissement sera créé (deux membres seront désignés par la SNCI et un membre par le FEI), qui disposera d'un droit de refus en ce qui concerne les décisions définitives d'investissement du fonds, identifiées et proposées par le gestionnaire, notamment afin de vérifier le respect de la condition concernant les retombées luxembourgeoises. Il est prévu que le comité d'investissement disposera aussi d'un droit de regard au niveau du suivi des projets et des désinvestissements.

### **Closing et démarrage des activités**

Bien que le closing du fonds soit prévu pour le 1er semestre 2012, il est proposé que d'autres investisseurs stratégiques, qui adhèreraient aux objectifs et à la stratégie d'investissement du Luxembourg Future Fund et seraient prêts à s'engager pour une participation substantielle d'au moins 50 millions d'euros, pourraient rejoindre le fonds pendant les 12 mois suivant le closing. Chaque nouvel investisseur devrait être approuvé par les deux investisseurs fondateurs (FEI et SNCI). Il est prévu que la SNCI reste, dans toutes les circonstances, majoritaire au niveau des droits de vote et du capital social.

*Communiqué par le ministère des Finances et par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur*